

Affiché – 5 avril 2007

Le 30 mars 2007, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et son Protocole facultatif étaient officiellement ouverts à la signature dans le hall de l'Assemblée générale au siège social de l'ONU à New York. Cela marquait la première occasion pour les États de devenir signataires ou États parties à ces deux instruments.

Bien qu'on ait espéré que le plus grand nombre de pays possible participerait à l'ouverture à la signature, tous les participants ont été surpris de constater à la fin de la journée que 82 États avaient signé la Convention et que 44 États avaient signé le Protocole facultatif. Ce nombre a battu tous les records puisqu'il s'agit du plus grand nombre jamais atteint de signataires d'une convention de l'ONU dès la première journée! La Jamaïque a également déposé son instrument de ratification, ce qui en fait le premier et seul État partie à la CDPH à ce jour! De plus, la Communauté européenne a également signé la CDPH, devenant ainsi la première « organisation d'intégration régionale » à signer une convention relative aux droits de la personne. (La CDPH est la première convention internationale en matière de droits de la personne à être expressément ouverte à la signature aux organisations d'intégration régionale.)

Pour lire la mise à jour quotidienne de l'OMPH du 30 mars sur la Convention, veuillez cliquer [ici](#).

Quelques jours après l'ouverture à la signature, l'Égypte et l'Uruguay ont également signé la Convention (mais pas son Protocole facultatif), amenant le nombre total de signataires à la CDPH à 84. On espère que tous les signataires suivront l'exemple de la Jamaïque et ratifieront à la fois la CDPH et son Protocole facultatif le plus tôt possible de façon à devenir États parties. La Convention stipule que 20 États doivent devenir États parties avant que celle-ci puisse « entrer en vigueur » - ce qui signifie qu'il faut qu'au moins 19 États de plus deviennent États parties! Pour plus d'information sur ce que signifie la ratification, son importance et la façon dont vous pouvez encourager votre gouvernement à signer et à ratifier la Convention, veuillez continuer à lire les autres sections de cette Trousse.

Nous continuerons de vous transmettre les nouvelles des futures signatures et ratifications au fur et à mesure qu'elles se produiront. Entretemps, vous pouvez trouver de l'information sur le statut des signatures sur le site de l'ONU en cliquant [ici](#).

Affiché – 15 décembre 2006

Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait formellement par consensus la Convention et son Protocole facultatif, faisant ainsi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) une des conventions internationales principales en matière de droits de la personne!! La cérémonie a eu lieu

au siège social de l'ONU à New York et plusieurs délégations à la fois gouvernementales et non-gouvernementales y ont participé.

Dans son discours (livré en son nom par Monsieur Mark Malloch Brown, Secrétaire général adjoint), le Secrétaire général Kofi Annan notait que la Convention constituait « une première à bien des égards: c'est le premier traité en matière de droits de la personne à être adopté au 21^{ème} siècle; c'est le traité en matière de droits de la personne qui s'est négocié le plus rapidement dans l'histoire du droit international; et c'est le premier traité issu d'un plaidoyer mené largement à travers l'internet. »

Maintenant que la Convention et son Protocole facultatif ont été formellement adoptés, leur texte ne fera plus l'objet de négociations et ne changera plus. Le texte final de la Convention et de son Protocole facultatif est disponible en ligne à :

<http://www.un.org/esa/socdev/enable/conventioninfo.htm>

La Convention et son Protocole facultatif seront ouverts à la signature le 30 mars 2007 au siège social de l'ONU. Ceci marquera la première occasion pour les États de devenir signataires ou États parties à la Convention et/ou à son Protocole facultatif.

Pour lire la mise à jour quotidienne de l'OMPH du 13 décembre sur la Convention, veuillez cliquer ici.